

**Procès-verbal du Conseil Communautaire  
Du 30 janvier 2020**

**Présents** : BONNET Marcel, BOULOY Catherine, CARBONI Christian, COLOT Régis, DEGRAMMONT Jean Marie, EGON Jean Raymond, FOURAUX Michel, GALICHET Jean Luc, HUVET Odile, LAGUILLE Michel, LEFORT Roger, MAINSANT François, PERSON Agnès, SOUDANT Olivier.

**Suppléants présents** : ARNOULD Vincent, CAILLET Alain, EVRARD Didier, FOURAUX Pascal, GOBILLARD Thierry, PAQUOLA Antonia, MACHET Jean Claude, PIEROT Marie Françoise.

**Absents excusés** : BUSSY Thierry, BOSSUS Christian, BOUCAU Natacha, CHOBEAU Chantal, CHOCARDELLE Brigitte, COLLART François, DIEZ Daniel, GOURNAIL Laurent, GREGOIRE Martine, HERMANT Jacky, JESSON Jacques, LELORRAIN Romuald, MACOCHA Ilona, MALVY Véronique, MORAND Valérie, ROCHA GOMES Manuel, SZAMWEBER Alexia, THIERION Céline.

**Suppléants excusés** : COLLARD Jean-Baptiste, FRANCART Sébastien, GABREAUX Evelyne, GOMARD Bertrand, PIERRE DIT MERY Armelle, THUAU Didier.

**3 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Président :**

- Martine GREGOIRE donne pouvoir à Jean Raymond EGON
- Ilona MACOCHA donne pouvoir à Roger LEFORT
- Alexia SZAMWEBER donne pouvoir à Michel LAGUILLE

**République Française**  
\*\*\*\*\*  
**Département de la Marne**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes de la région de Suippes**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 30 JANVIER 2020**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
<b>30</b>	<b>18</b>	<b>18</b>  <b>+ 3</b> <b>pouvoirs</b>

Date de convocation  
**24 janvier 2020**

Date d'affichage du compte rendu

L'an deux mille vingt, le trente janvier à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **François MAINSANT**, président.

**Présents** : Marcel **BONNET**, Catherine **BOULOY**, Alain **CAILLET** (Suppléant de Brigitte **CHOCARDELLE**), Christian **CARBONI**, Régis **COLOT**, Jean Marie **DEGRAMMONT**, Jean Raymond **EGON**, Didier **EVARD** (Suppléant de Christian **BOSSUS**), Michel **FOURAUX**, Jean Luc **GALICHET**, Thierry **GOBILLARD** (Suppléant de Jacky **HERMANT**), Odile **HUVET**, Michel **LAGUILLE**, Roger **LEFORT**, François **MAINSANT**, Agnès **PERSON**, Marie Françoise **PIEROT** (Suppléante de Chantal **CHOBEAU**), Olivier **SOUDANT**.

**Absents** : Natacha **BOUCAU**, Brigitte **CHOCARDELLE**, François **COLLART**, Daniel **DIEZ**, Laurent **GOURNAIL**, Jacques **JESSON**, Romuald **LELORRAIN**, Véronique **MALVY**, Manuel **ROCHA**

31 janvier 2020

**GOMES, Céline THIERION.**

Représentés : **Martine GREGOIRE** par **Jean Raymond EGON**,  
**Ilona MACOCHA** par **Roger LEFORT**, **Alexia SZAMWEBER** par  
**Michel LAGUILLE.**

**Madame Odile HUVET** a été nommée secrétaire de séance

**Objet : FINANCE**

**\* Débat d'Orientation Budgétaire 2020 - Budget Principal**

**N° de délibération : 2020\_01**

<i>Conseillers pré-sents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	21	21	0	0	0

### **Débat d'Orientation Budgétaire du Budget Principal**

La Communauté de Communes de la Région de Suippes est soumise à l'obligation d'organiser au sein de son assemblée délibérante un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

Le DOB concourt à un triple objectif :

- Faciliter la préparation et l'adoption du budget de la Communauté de Communes en précisant notamment les actions et politiques à initier ou à poursuivre.
- Apprécier les grandes masses financières à gérer, tant en dépenses qu'en recettes, et de mesurer, dans ce domaine, les évolutions par rapport à l'exercice antérieur.
- Appréhender les engagements pluriannuels envisagés par la Communauté et ayant un impact significatif sur ses grands équilibres financiers.

La préparation des orientations budgétaires pour 2020 s'inscrit, comme en 2019, dans un contexte économique et financier fragile et incertain.

Les orientations budgétaires 2020 ont été élaborées dans un contexte prudent. Elles visent d'une part à maintenir un programme d'investissements soutenus et d'autre part à contenir la pression fiscale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-36 et L2312-1 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire qui s'est tenu le 16 janvier 2020 ;

*Ce document comporte deux parties, en pièces-jointes :*

- *Un bilan de l'exercice 2019*
- *Les orientations de l'exercice 2020*

Considérant que le Président atteste que les orientations budgétaires 2020 ont été présentées et ont fait l'objet d'un débat en séance publique du 30 janvier 2020.

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUÍ l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**ADOpte** le Débat d'Orientation Budgétaire Du Budget Principal annexé ci-joint.

**République Française**  
\*\*\*\*\*  
**Département de la Marne**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes de la région de Suippes**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 30 JANVIER 2020**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
<b>30</b>	<b>18</b>	<b>18</b> <b>+ 3</b> <b>pouvoirs</b>

**Date de convocation**  
**24 janvier 2020**

**Date d'affichage du compte rendu**  
**31 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, le trente janvier à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **François MAINSANT**, président.

Présents : **Marcel BONNET, Catherine BOULOY, Alain CAILLET (Suppléant de Brigitte CHOCARDELLE), Christian CARBONI, Régis COLOT, Jean Marie DEGRAMMONT, Jean Raymond EGON, Didier EVRARD (Suppléant de Christian BOSSUS), Michel FOURAUX, Jean Luc GALICHET, Thierry GOBILLARD (Suppléant de Jacky HERMANT), Odile HUVET, Michel LAGUILLE, Roger LEFORT, François MAINSANT, Agnès PERSON, Marie Françoise PIEROT (Suppléante de Chantal CHOBEAU), Olivier SOUDANT.**

Absents : **Natacha BOUCAU, Brigitte CHOCARDELLE, François COLLART, Daniel DIEZ, Laurent GOURNAIL, Jacques JESSON, Romuald LELORRAIN, Véronique MALVY, Manuel ROCHA GOMES, Céline THIERION.**

Représentés : **Martine GREGOIRE par Jean Raymond EGON, Ilona MACOCHA par Roger LEFORT, Alexia SZAMWEBER par Michel LAGUILLE.**

**Madame Odile HUVET** a été nommée secrétaire de séance

**Objet : FINANCE**

**\* Débat d'Orientation Budgétaire 2020 - Budgets annexes**

**N° de délibération : 2020\_02**

<i>Conseillers pré-sents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
------------------------------	--	-------------	---------------	-------------------	------------------------

18	21	21	0	0	0
----	----	----	---	---	---

### **Débat d’Orientation Budgétaire des Budgets Annexes**

La Communauté de Communes de la Région de Suippes est soumise à l’obligation d’organiser au sein de son assemblée délibérante un Débat d’Orientation Budgétaire (DOB).

Le DOB concourt à un triple objectif :

- Faciliter la préparation et l’adoption du budget de la Communauté de Communes en précisant notamment les actions et politiques à initier ou à poursuivre.
- Apprécier les grandes masses financières à gérer, tant en dépenses qu’en recettes, et de mesurer, dans ce domaine, les évolutions par rapport à l’exercice antérieur.
- Appréhender les engagements pluriannuels envisagés par la Communauté et ayant un impact significatif sur ses grands équilibres financiers.

La préparation des orientations budgétaires pour 2020 s’inscrit, comme en 2019, dans un contexte économique et financier fragile et incertain.

Les orientations budgétaires 2020 ont été élaborées dans un contexte prudent. Elles visent d’une part à maintenir un programme d’investissements soutenus et d’autre part à contenir la pression fiscale.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 5211-36 et L2312-1 ;

Vu la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Considérant l’avis favorable du Bureau communautaire qui s’est tenu le 16 janvier 2020 ;

*Ce document comporte deux parties, en pièces-jointes :*

- *Un bilan de l’exercice 2019*
- *Les orientations de l’exercice 2020 (non effectuées car pas finalisées et en attente de voir avec les élus référents)*

Considérant que le Président atteste que les orientations budgétaires 2020 ont été présentées et ont fait l’objet d’un débat en séance publique du 30 janvier 2020.

### **LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,**

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

OUÏ l’exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré, à l’unanimité**

**ADOpte** le Débat d’Orientation Budgétaire Des Budgets Annexes ci-joint en annexe.

**République Française**  
\*\*\*\*\*  
**Département de la Marne**

**DELIBERATION**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Communauté de Communes de la région de Suippes**  
\*\*\*\*\*  
**SEANCE DU 30 JANVIER 2020**

<b>Nombre de Membres</b>		
Membres en exercice	Présents	Votants
<b>30</b>	<b>18</b>	<b>18</b> <b>+ 3</b> <b>pouvoirs</b>

**Date de convocation**  
  
**24 janvier 2020**

**Date d'affichage du compte rendu**  
  
**31 janvier 2020**

L'an deux mille vingt, le trente janvier à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **François MAINSANT**, président.

Présents : **Marcel BONNET, Catherine BOULOY, Alain CAILLET (Suppléant de Brigitte CHOCARDELLE), Christian CARBONI, Régis COLOT, Jean Marie DEGRAMMONT, Jean Raymond EGON, Didier EVRARD (Suppléant de Christian BOSSUS), Michel FOURAUX, Jean Luc GALICHET, Thierry GOBILLARD (Suppléant de Jacky HERMANT), Odile HUVET, Michel LAGUILLE, Roger LEFORT, François MAINSANT, Agnès PERSON, Marie Françoise PIEROT (Suppléante de Chantal CHOBEAU), Olivier SOUDANT.**

Absents : **Natacha BOUCAU, Brigitte CHOCARDELLE, François COLLART, Daniel DIEZ, Laurent GOURNAIL, Jacques JESSON, Romuald LELORRAIN, Véronique MALVY, Manuel ROCHA GOMES, Céline THIERION.**

Représentés : **Martine GREGOIRE par Jean Raymond EGON, Ilona MACOCHA par Roger LEFORT, Alexia SZAMWEBER par Michel LAGUILLE.**

**Madame Odile HUVET** a été nommée secrétaire de séance

**Objet : ENVIRONNEMENT**

**\* Convention entre la Communauté de Communes et le SIABAVES pour la gestion de la rivière Py**

**N° de délibération : 2020\_03\_1**

<i>Conseillers pré-sents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
<i>18</i>	<i>21</i>	<i>21</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

**Convention entre la Communauté de Communes et le SIABAVES pour la gestion de la rivière Py**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 mars 2018 portant modification des statuts du SIABAVES

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre 2012 prescrivant la dissolution du Syndicat Mixte du bassin de la Py,

Vu les conventions de gestion de la rivière Py du 25 janvier 2013 signée entre la Communauté de Communes de la Région de Suippes et les communes de Dontrien et Saint-Souplet-sur-Py,

Vu la convention de gestion de la rivière Py du 29/09/2017 signée entre la Communauté de Communes de la Région de Suippes et la Communauté Urbaine du Grand Reims,

Considérant que les communes de Dontrien et de Saint-Souplet-sur-Py et la Communauté de communes Région de Suippes ont souhaité collaborer entre elles afin de maintenir une cohérence et une continuité de la gestion de la rivière la Py,

Considérant que les travaux d'entretien et d'aménagement ont fait l'objet du renouvellement de l'arrêté préfectoral de déclaration d'intérêt général du 3 février 2016,

Considérant que le SIABAVES est désormais compétent en matière gestion des milieux aquatiques, au sens des items 1 et 2 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement,

Vu le projet de convention entre le SIABAVES et la Communauté de Communes de la Région de Suippes,

### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**OUI** l'exposé qui précède,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Président à signer la convention de gestion de la rivière Py avec le SIABAVES.

**AUTORISE** M. le Président à imputer les dépenses correspondantes au budget de fonctionnement 2020 et suivants.

<b>République Française</b> ***** <b>Département de la Marne</b>		
--	--	--

<b>DELIBERATION</b> <b>CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>Communauté de Communes de la région de Suippes</b> ***** <b>SEANCE DU 30 JANVIER 2020</b>		
---	--	--

<b>Nombre de Membres</b>		
Membres en exercice	Présents	Votants
<b>30</b>	<b>18</b>	<b>18</b> <b>+ 3</b> <b>pouvoirs</b>

<b>Date de convocation</b>  <b>24 janvier 2020</b>
--

L'an deux mille vingt, le trente janvier à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil communautaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **François MAINSANT**, président.

Présents : **Marcel BONNET, Catherine BOULOY, Alain CAILLET (Suppléant de Brigitte CHOCARDELLE), Christian CARBONI, Régis COLOT, Jean Marie DEGRAMMONT, Jean Raymond EGON, Didier EVRARD (Suppléant de Christian BOSSUS), Michel FOURAUX, Jean Luc GALICHET, Thierry GOBILLARD (Suppléant de Jacky HERMANT), Odile HUVET, Michel LAGUILLE, Roger LEFORT, François MAINSANT, Agnès PERSON, Marie Françoise PIEROT (Suppléante de Chantal CHOBEAU), Olivier SOUDANT.**

Absents : **Natacha BOUCAU, Brigitte CHOCARDELLE, François COLLART, Daniel DIEZ, Laurent GOURNAIL, Jacques JESSON, Romuald LELORRAIN, Véronique MALVY, Manuel ROCHA**

Date d'affichage du compte rendu

31 janvier 2020

**GOMES, Céline THIERION.**

Représentés : **Martine GREGOIRE par Jean Raymond EGON, Ilona MACOCHA par Roger LEFORT, Alexia SZAMWEBER par Michel LAGUILLE.**

**Madame Odile HUVET** a été nommée secrétaire de séance

**Objet : FINANCES**

**\* Demandes de subventions**

**N° de délibération : 2020\_04**

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
18	21	21	0	0	0

### Demandes de subventions

Afin de mettre en œuvre les travaux décidés pour l'année 2020, le conseil communautaire de la communauté de communes de la Région de Suippes souhaite déposer l'ensemble de demandes d'aides financières.

Il convient donc d'approuver les projets suivants ainsi que :

- La totalité des opérations (descriptif technique, lieu d'implantation des ouvrages, ...) ;
- Le montant HT de chaque opération ;
- L'engagement de mener à terme l'ensemble des projets.

	<b>Montant HT des travaux</b>	<b>Montant HT Etude MOE</b>	<b>Total HT</b>
Aménagement zone d'activité - Route de Châlons à Suippes	777 000 €	25 000 €	802 000 €
Réaménagement rue de la Gare à Suippes	422 500 €	51 000 €	473 500 €
Mise en sécurité de l'église de Saint-Jean-sur-Tourbe et mise aux normes accessibilité	350 000 €	25 000 €	375 000 €
2ème tranche de travaux d'aménagement des installations de défense incendie	95 000 €	5 000 €	100 000 €

Mise aux normes accessibilité des églises dans le cadre de l'ADAP	89 700 €	10 000 €	99 700 €
Aménagement zone commerciale - Route de Reims à Suippes	850 000 €	35 000 €	885 000 €
Mise en sécurité (chaufferie et EP) et restauration façade et vitraux de l'église de Suippes	177 000 €	13 500 €	190 500 €

Il convient également :

- De solliciter l'ensemble des partenaires financiers possibles, pour la bonne mise en œuvre de ces projets ;
- D'autoriser le président à réaliser les demandes et à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

	Total € HT	DETR	DSIL	Département	Région	DRAC	UDAP	Agence de l'eau
Aménagement zone d'activité Route de Châlons à Suippes	802 000	X		X				
Réaménagement rue de la Gare à Suippes	473 500	X		X				X
Mise en sécurité de l'église de Saint-Jean-sur-Tourbe et mise aux normes accessibilité	375 000	X		X	X	X		
2ème tranche de travaux d'aménagement des installations de défense incendie	100 000	X						
Mise aux normes accessibilité des	99 700	X	X	X		X		



églises dans le cadre de l'ADAP								
Aménagement zone commerciale Route de Reims à Suippes	885 000	X		X				
Mise en sécurité (chaufferie et EP) et restauration façade et vitraux de l'église de Suippes	190 500		X	X	X	X	X	

**LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-21 et suivants, L.5214-23 et suivants, L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2, L.3321-1 ;

**OUI l'exposé qui précède**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**Approuve** les projets et leur contenu.

**Approuve** la totalité des opérations ainsi que leurs montant HT et décide d'inscrire ces dépenses au budget.

**S'engage** à mener à terme l'ensemble des projets.

**Autorise** le président à solliciter l'ensemble des partenaires financiers possibles : l'Etat pour le DSIL, la DRAC et l'UDAP, le Département, la Région et l'Agence de l'eau.

**Autorise** le président à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

-----

L'ordre du jour étant clos, les questions diverses sont abordées.

Monsieur EGON précise que les particuliers auront la possibilité de se raccorder à la fibre dans un délai de 6 mois.

Monsieur MAINSANT demande à l'Assemblée s'il ne serait pas judicieux de programmer une réunion entre les maires et un technicien fibre, afin d'être mieux informé sur le calendrier du dispositif et les démarches à effectuer pour accéder à la fibre. L'assemblée acquiesce, au Président de dire qu'il programmera une rencontre un soir à 18 h 00.

L'Assemblée n'ayant pas de question, Monsieur le Président lève la séance à 23h00.

Le Président,  
COMMUNISANT.

